

## Sécurité routière

## « Hello, je vends 4 points »

Le commerce illégal de points de permis de conduire est en plein boom sur internet.

Le procédé est simple : les « vendeurs » proposent d'assumer l'infraction à la place des « acheteurs ».

Le procédé est risqué. Pénalement répréhensible. Il est pourtant en plein essor. Sur Internet, le commerce des points de permis de conduire fait florès. Pour s'en rendre compte, il suffit de taper « vente point permis » sur Google, en cochant l'onglet « Pages France ». Le moteur de recherche affiche alors plus de 2 millions de résultats. La multiplication des radars fixes et les 8 millions de points retirés l'an dernier dans l'Hexagone constituent les deux mamelles de ce vaste marché noir qui repose avant tout sur la cupidité des vendeurs.

### Jusqu'à trois ans d'emprisonnement

Les motivations de ces derniers sont multiples. Certains ne conduisent plus et en profitent pour mettre un peu de beurre dans leurs épinards. Voire même une grosse motte. Suivant les annonces, le prix du point oscille de 250 à 750€, avec possibilité de tarif dégressif selon le nombre de points désirés. D'autres affichent carrément leurs motivations. Un habitant du « Sud de la France » attendrit le chaland en annonçant qu'il attend un « heureux événement ». Il a « besoin d'argent pour l'accueillir » et invite à « faire un geste. C'est pour la bonne cause. Merci. » Un piéton veut lui s'acheter « une petite voiture ». Il met en vente quatre points « uniquement pour [de] petites infractions, pas de tribunal, rien... », prévient-il.

Joint par téléphone, un Varois propose le point à 400€, « ou 350 pièce si vous en prenez quatre ». Il explique que « tout se passe par courrier » et qu'il suffit ensuite de mettre ses coordonnées et son numéro de permis, à la place



Marseille. Trois clics, un coup de fil, une petite négociation... Voilà un point « acheté » pour 320 euros. PHOTO L. SOLA

des nôtres, sur le formulaire de la contravention. Quant aux risques, il « ne sait pas trop ». « Tout ça n'est pas très clair » ajoute-il en prétendant que « ça craint pas pour l'instant ».

### Les points récupérés en hausse de 25 %

A l'évidence, notre contact est mal renseigné. Si la pratique est tolérée en Espagne, elle est pénalement condamnable de ce côté-ci des Pyrénées. L'acheteur risque 1500€ d'amende, auxquels peuvent s'ajouter jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ pour faux, voire jusqu'à 5 ans, et une amende équivalente, pour dénonciation calomnieuse. Le vendeur

encourt les mêmes peines pour complicité. Sans parler des possibles arnaques.

Ces risques, Antoine\* les assume « à 100% ». Chauffeur-livreur sur l'Est des Bouches-du-Rhône, il explique que son permis de conduire, c'est son « permis de travail ». Un feu grillé « à l'orange », une ceinture oubliée, plusieurs petits excès de vitesse, il a perdu 10 points en 14 mois. Après un premier stage pour en récupérer 4, il se fait flasher en ville à 92km/h, et reperd illico ses 4 points légalement acquis contre 230€ et 16 heures de sensibilisation à la sécurité routière. Comme il devait attendre le délai légal de deux ans avant de repiercer pour un nouveau stage, il « a payé un gars

trouvé sur le web ». Montant de la facture : 1000€ les 4 points.

Ce stage, Michel\* n'a matériellement pas le temps de le suivre. Seul à tenir « la boutique » -une épicerie fine du côté d'Aix-en-Provence - il « bosse du mardi au dimanche, non stop. Ces stages sont organisés sur deux jours consécutifs », souligne-t-il. « Et je ne peux pas me permettre de fermer. La disponibilité, c'est mon gagne-pain. Donc, j'ai payé ». Tout comme André\*. Chef d'entreprise pressé, il est sur le pont de « 7h du mat' à 22h et plus. » Pour lui, pas question de passer un week-end « à [se] faire sermonner. Les samedi et dimanche, c'est sacré, et c'est en famille. » Alors il a « filé 1200€ pour 4 points, et l'affaire était réglée. »

### 165 nouveaux radars fixes

■ D'ici la fin de l'année, 165 nouveaux radars fixes seront installés au bord des routes françaises, pour un investissement de 10,4 M€. Ils viendront s'ajouter aux 1 389 « flasheurs » automatiques déjà déployés.

■ 1000 radars sanctionnant le non-respect des feux rouges seront implantés dans les quatre ans qui viennent. Avec Paris et Lyon, Marseille figure parmi les premières villes qui en seront dotées.

■ En 2009, les radars automatiques devraient rapporter environ 550 M€, soit une hausse de 23% par rapport à 2008, a annoncé Hervé Mariton dans son rapport sur les amendes radars remis début mai à la commission des Finances.

■ Deux radars de la région figurent dans le top 10 des appareils ayant le plus flashé en 2008. Celui des Adrets, sur l'A8, au niveau de l'Estérel, décroche la palme d'or avec 200 211 flashes, soit 547 par jour. Quatrième de ce classement, le radar au niveau de Bédarrides, sur l'A7, totalise 124 623 excès de vitesse (341 par jour).

En 2008, selon le ministère de l'Intérieur, 98 057 conducteurs se sont retrouvés sans aucun point sur leur permis, soit 11% de plus qu'en 2007. Parallèlement, le nombre d'automobilistes ayant récupéré tous leurs points est en hausse de 20%.

GEOFFREY DIRAT

\* Les prénoms ont été changés à la demande des intéressés.